

UN PROJET EN COURS AVEC LA FCPE AU LYCEE RODIN

La section a pris contact avec la FCPE de Rodin suite à des événements qui ont eu lieu en janvier 2010: intervention de la police dans les locaux de l'établissement avec filmage d'élèves.

Depuis, il a été décidé d'organiser ensemble une réunion-débat à l'adresse des lycéens sur le thème "réseaux sociaux, protection des données personnelles, droit à l'image".

Celle-ci devrait avoir lieu après les congés de février. Elle pourrait s'appuyer en partie sur la BD "sous surveillance" élaborée par la LDH en liaison avec d'autres associations en Europe.

En phase de préparation, nous cherchons à associer le plus possible parents et professeurs. Une première réunion de préparation s'est tenue, nous en envisageons une autre en janvier avec un certain nombre de professeurs intéressés.

LE PACTE CITOYEN

"Les gouvernants tiennent leur légitimité du suffrage universel. Mais ils n'ont pas reçu mandat de remettre en cause les libertés, d'organiser la fragmentation sociale, de désigner des groupes sociaux entiers comme boucs émissaires de l'insécurité. Rien ne peut justifier qu'un nombre croissant de nos concitoyens se trouvent placés en situation d'illégalité pour vivre, de travailler dur pour se retrouver menacé par la pauvreté, d'être en situation de risque dès qu'il s'agit de défendre ses droits. Or nos droits, nos libertés sont attaqués, fragilisés, remis en cause. Chaque jour un peu plus, la manière dont le pouvoir est exercé piétine les valeurs républicaines et menace l'effectivité de la démocratie. La mise en avant de crises bien réelles - écologiques, sociales, financières - ne saurait servir d'alibi à la régression des droits. Nos organisations placent au coeur de l'éthique démocratique les libertés individuelles et collectives, le respect de l'égalité et l'effectivité des solidarités. C'est pourquoi nous considérons que le temps est venu de réagir et de construire un nouveau vivre ensemble, un nouveau contrat citoyen."

Pour suivre le développement de la mobilisation
autour du Pacte, un site dédié :
<http://www.pactecitoyen.org>

**PROCHAINE REUNION DE SECTION
JEUDI 13 JANVIER 2011 - 20 h**

AVEC SERGE PORTELLI

LA DEMOCRATIE ASPHYXIÉE



SECTION PARIS 5ème / 13ème

LES GROUPES MILITANTS

Actualités

Agenda et contacts :

n°1 - Décembre 2010

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations du 13ème

Contact :
Lionel Crusoë
06 14 20 07 25
lionel75013@hotmail.com

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 61 69 75
06 07 47 48 52

Alice Bertin
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 35 55
06 76 74 81 71

Démocratie locale et communication

En cours de mise en place

Contact :
Pierre Lefèvre
01 45 89 45 14
pierre.lefevre@dbmail.com

RESF-

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème
mercredis de 15h à 17h à la
Maison des Associations

Contact:
Viviane Montias-Baruch
v.montias-baruch@noos.fr

MECI

AG : à partir de janvier:
les 2ème et 4ème mardi de
20h à 22h à la Maison des
Associations

Contact provisoire :
Jocelyne Vaudenay
06 86 90 42 04
jvaudenay@wanadoo.fr

Diffusion des tracts:

En fonction de l'actualité politique et météorologique -
marchés Blanqui - Mouffetard - Maison Blanche le dimanche matin

Contact :
Jocelyne Vaudenay
06 86 90 42 04 et 01 45 89 76 23
jvaudenay@wanadoo.fr

DEMOCRATIE LOCALE ET COMMUNICATION

Il s'agit d'améliorer la communication de la section en direction des adhérents: mieux cibler les besoins en information, renforcer la mobilisation, et également contribuer au renouvellement des ligueurs actifs de la section. Actuellement, outre le compte-rendu de la réunion mensuelle, la section dispose d'un site web pour informer ses adhérents. Mais tous les logiciels de messagerie n'en permettent pas l'accès (Mozilla et Safari le font). C'est un problème technique en cours de traitement.

Autre projet: améliorer la visibilité de la LDH dans nos deux arrondissements.

Dans un premier temps, on fera l'inventaire de nos moyens actuels de diffusion des idées de la LDH, pour les actualiser et les rénover. Les contacts locaux sont importants: ce groupe devra les recenser. Les actions comme les ciné-débat, les cafés-débat, la diffusion des tracts, la participation aux Conseils de quartier seront les premiers points sur lequel la réflexion s'engagera.

Au démarrage il est prévu d'échanger par messagerie électronique pour ne pas alourdir des emplois du temps déjà bien remplis.

LIGUEURS AU PRETOIRE



Cette année, le groupe "ligueurs au prétoire" a décidé des actions suivantes:

- suivi et observation des audiences :

- à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile),
- au JLD (Juge des Libertés et de la Détention),
- au TA (Tribunal Administratif): il s'agit plus particulièrement d'aller aux audiences concernant des étrangers dont l'entrée sur le territoire français a été refusée.

- participation aux réunions de l'observatoire de l'enfermement.

- contact avec des personnes maintenues dans le centre de rétention femmes du palais de justice (action à initialiser).

Un des objectifs du groupe est d'aboutir à un texte à publier, rendant compte des actions et observations. Le texte concernant l'activité passé du groupe a été publié dans le n°150 de "Hommes et Libertés".



Des nouvelles du comité de soutien aux expulsés de la Maison des Etudiants de Côte d'Ivoire (MECI)

Pendant deux ans Dominique Devaux a activement participé aux démarches du comité de soutien des expulsés (résidents) de la Maison des Etudiants de Côte d'Ivoire pour obtenir logements et... papiers.

Dominique partant s'installer en Bretagne, la section doit s'organiser pour continuer le suivi des dossiers qui n'ont pu être encore traités.

Au fil des échanges cette «défiance» a perdu de son intensité... Mais ceux qui sont restés dans «la bagarre» savent que rien, de ce point de vue, ne leur sera jamais accordé spontanément.

LES ACTIONS

Elles sont orientées dans trois axes majeurs:

- l'hébergement des personnes sans-papiers, non éligibles au relogement
- le relogement des ayants-droit
- la régularisation de tous les sans-papiers

L'hébergement

Question extrêmement lourde. En dehors des conditions de cet hébergement (hôtels lointains, sans commodité pour les familles... d'où le refus de certains de les rejoindre, d'où le «squatt» des locaux syndicaux d'Ivry...), la volonté affichée des « autorités administratives » (Préfecture de Paris en tout premier lieu) étaient dès le départ de réduire le temps d'hébergement à la période la plus courte possible. Le directeur de cabinet du Préfet a même proposé un mois en se prévalant d'un texte qui n'existe pas! Ce maintien en hôtel a été une constante, et il dure. Aujourd'hui encore de nombreux « sans-papiers » sont hébergés en hôtel...

Le comité de soutien a rencontré de gros problèmes avec le SAMU Social 75 et la DDASS.

Le comité de soutien a rencontré de gros problèmes avec le SAMU Social 75 et la DDASS.

Le relogement

69 familles devaient être relogées. Après 2 années de «bagarre» 65 ont obtenu un logement. Quatre «familles célibataires» restent à reloger...

Des dossiers complexes! Mais on peut dire que l'essentiel est acquis! Cela a été difficile, long et tortueux.

Une des raisons tient à la façon dont le processus est « piloté » par la Préfecture de Paris. Celle-ci missionne «un opérateur social» (GIP-Habitat) à qui elle confie toutes les procédures d'établissements et de «vérification» des dossiers des personnes concernées. Processus pouvant être intéressant, car il donne à chacun un «réfèrent» social avec qui il peut, normalement, «échanger», mais pouvant aussi se révéler presque «pervers» du fait du traitement individualisé des dossiers.

L'instruction d'un dossier ne signifie pas attribution de logement, même si le dossier est bien constitué. Celle-ci reste de la maîtrise des Commissions d'attribution, dans lesquelles le bailleur a le dernier mot!

Pour certaines des quatre familles restant en suspens, c'est un refus du bailleur qui les maintient «hors logement». Rappelons que l'engagement initial du directeur de cabinet du Préfet était: «ce dossier nous le bouclerons en à peine plus de 6 mois»!

La régularisation

Elle concerne 56 dossiers. Une démarche collective s'est engagée, articulant lutte pour le logement et régularisation. La ténacité, la volonté de tenir dans le temps, ont permis d'obtenir des résultats.

La première des bagarres a été de faire reconnaître la dimension collective de la démarche par la Préfecture de Police. Le soutien apporté à la lettre de «dépôt collectif des noms» de l'ensemble des sans-papiers, en janvier 2009, par les Associations, Syndicats, Partis, Elu(e)s, Citoyens, a été déterminant.

Ensuite, il a fallu « gérer » la présentation des dossiers. Ils sont été répartis entre les 3 associations reconnues par tous comme compétentes: LDH, MRAP et RESF. A ce jour 23 sans-papiers ont été régularisés et 33 attendent encore de l'être. Les dossiers restants ne sont pas tous destinés à être déposés aujourd'hui, le consensus est complet là-dessus.

Après une période de blocage d'examen des dossiers par la Préfecture de Police, (sans doute du fait d'une politique de quota) un fait nouveau est intervenu.

Le vendredi 3 décembre dernier, lors d'une audience avec David Julliard, sous-directeur de l'Administration des étrangers à la Préfecture de Police de Paris, les dossiers faisant état de 8 années de résidence en France à la date de leur présentation en préfecture (au lieu de la date d'expulsion de la MECI en 2008) pourront être soumis à examen de situation administrative.

Ce qui permet d'envisager, dans les mois qui viennent, encore quelques convocations et régularisations.

La fête très réussie du 9 février dernier sur la péniche la Baleine Blanche a évidemment joué un rôle dans le maintien de la mobilisation et le refus du découragement. Elle a permis à tous ceux pour qui ce long parcours n'est pas terminé de constater l'ampleur des soutiens.

ET LA SUITE ?

De nouveaux dossiers de demandes de régularisation vont être finalisés et déposés au début de l'année 2011.

Informations communiquées par Marc Naelten, co-animateur du Comité de soutien à la MECI, membre du MRAP et militant RESF.



Réseau Education Sans Frontières - Paris 5^e-13^e

Cela se vérifie au quotidien, dans tous les lycées parisiens, il y a des jeunes sans papiers.

Certains font connaître leur situation et il est possible de les protéger, d'autres ont peur de le faire et c'est quand ils reçoivent une Obligation de Quitter le Territoire Français que la communauté scolaire les découvre.

Leurs situations sont très diverses:

- mineurs isolés,
- jeunes entrés hors regroupement familial,
- présence ou non des parents, eux-mêmes avec ou sans papiers

Conscient de cette situation, le Conseil Régional d'Ile de France a voté le 1er octobre une résolution par laquelle il prend les lycéens d'Ile de France sous sa protection et soutient les actions menées dans les établissements pour la régularisation des lycéens sans papiers.

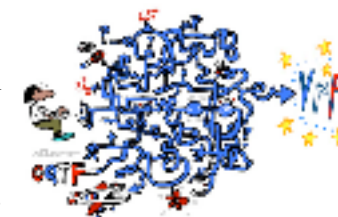


Il a convoqué une réunion à laquelle étaient invités les représentants des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves et le RESF pour coordonner l'action.

Dans le contexte de durcissement des dispositifs de la loi, voire aussi du non-respect du droit par les préfetures, ils ne pourront être régularisés que si leurs établissements pèsent du poids de leurs professeurs et de leurs élèves. Il est donc d'une importance primordiale de convaincre ces jeunes d'accepter d'être connus.

Un vœu de soutien aux lycéens sans papiers est soumis au vote dans les conseils d'administration des lycées à Paris, et aussi en Province. Dans le XIII^e quatre établissements l'ont déjà signé.

Une réunion RESF Paris « Régularisation des lycéens sans papiers » s'est tenue le 10 novembre 2010 à la Bourse du Travail. Cinquante personnes étaient présentes (dont bon nombre de lycéens avec ou sans papiers, RESF, FCPE, UNL, SNES-FSU, parents d'élèves, étudiants.) pour discuter de la préparation du vote dans les conseils d'administration et des différents mobilisations à envisager.



Actuellement la Préfecture de Police de Paris ne délivre plus que des titres étudiants aux jeunes, (sauf exception où la loi l'y contraint).

Une modification introduite dans le code du travail en novembre 2009 (article L. 5221-5 du code du travail) permet de faire une formation en alternance avec un titre étudiant, la DDTE accordant dans ce cas une autorisation de travail.

Le problème est repoussé de quelques années mais il persiste du fait de la très grande difficulté qu'il y a à changer de titre de séjour!

RESF - DERNIERE MINUTE:

NON A HORTEFEUX

Les 11,12,13 janvier 2011, à l'Assemblée Nationale sera discuté le projet de loi adopté par le Sénat relatif au Défenseur des Droits. A la même période Monsieur Hortefaux a proposé un rendez-vous au RESF : le 13 janvier 2011

Quelques jours de débats, qui se poursuivent au sein du réseau, ont fait apparaître un large consensus pour ne pas répondre à cette invitation.

«Le Réseau dans sa diversité aussi bien géographique que philosophique, politique, religieuse, refuse de désigner en son sein quelques représentants que ce soit pour venir au ministère.»

Le gouvernement auquel appartient M.Hortefaux a pris le parti d'une politique du chiffre. Non pas celle d'une intégration des familles et des jeunes présents en France depuis des années par la délivrance d'un titre de séjour pérenne, mais une politique de l'expulsion à tout prix avec des objectifs précis fixés préfecture par préfecture, prime de résultat à l'appui.

Un courrier sera adressé au ministre lui exposant les raisons de ce refus.

RESF projette de faire de la journée du 13 janvier un temps de mobilisation. Il fera appel à toutes les organisations le soutenant, et à la **Ligue des Droits de l'Homme évidemment.**

D'autres informations à venir. par courriel, ou sur le site de la section.